

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VOTRE SÉJOUR EN ISLANDE

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

L'Islande étant membre de l'espace Schengen, les ressortissants français peuvent y circuler librement pour un séjour inférieur à 3 mois. Ils sont admis sur le territoire islandais sur présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport dont la validité doit couvrir toute la durée de leur séjour.

SANTÉ

Un accord de réciprocité existe entre l'Islande et l'Union européenne ; munissez-vous donc de votre carte européenne d'assurance maladie. Aucune vaccination n'est exigée à l'entrée du territoire islandais. Vaccins conseillés : pour les adultes, les mêmes que pour l'Europe de l'Ouest : diphtérie, tétanos, polio, coqueluche et hépatite B.

Pour les ressortissants des pays non-membres de l'UE, il est conseillé de souscrire une assurance voyage pour se garantir des éventuels frais médicaux. On trouve un dispensaire ou un hôpital dans toutes les villes et agglomérations principales.

Le numéro de téléphone du service d'urgence (24h/24) est le 112.

LANGUE

L'isolement relatif, une immigration très faible et une politique linguistique volontariste ont assuré à l'Islande une grande homogénéité linguistique : 98% des Islandais parlent l'islandais. C'est une langue germanique apparentée au danois et au suédois. Cela ne marque aucun repli sur soi, au contraire, puisque presque tout le monde parle aussi l'anglais.

DÉCALAGE HORAIRE

L'Islande est calée sur l'heure de Greenwich, soit 2 heures de moins qu'en France en été, et 1 heure de moins en hiver. La proximité des pôles fait que la journée dure presque 22 heures au solstice d'été (21 juin), plus de 18 heures pendant l'été. En hiver, c'est l'inverse, la nuit dure plus longtemps que le jour : En décembre il y a environ 05-06 heures d'ensoleillement.

ÉLECTRICITÉ

Le voltage et la fréquence en Islande sont les mêmes qu'en France (230 V, 50 Hz). Vous pouvez donc utiliser tous vos appareils. De plus, vous n'aurez pas besoin d'adaptateur.

MONNAIE

Couronne islandaise

1 ISK = 0,0066 €

1 € = 149,33 ISK

SÉCURITÉ

Les conditions générales de sécurité sont bonnes. Néanmoins, une certaine délinquance urbaine (cambriolages, agressions) est constatée. Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants. En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse
- de voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

Numéro d'urgence européen (UE) : 112

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France en Islande

Tungata n° 22

Reykjavik

Tel : +354 575 96 00

N° d'urgence : +354 8984531

Courriel : ambafrance@ambafrance-is.org